

Décision du Président n°2024.31
Demande de subvention – axe7 action 7.6 du PAPI Têt


- VU le Code général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;
VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours de l'Etat et de la Région pour le financement de l'opération « Etudes et Travaux de maintien du niveau de protection des SE existants »

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
ETAT- MOE	50%	105 000.00€
ETAT - TRAVAUX	40%	70 000€
FEDER	30%	115 500.00€
AUTOFINANCEMENT	25%	94 500.00€
TOTAL OPERATION	100 %	385 000 €HT

S'engage à inscrire au budget 2024, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 
ID : 066-200087286-20240410-202431-DE

Fait à Perpignan, le 11 avril 2024

Le Président,

Publié le 22/04/2024 sur le site internet du SMTBV

Pierre PARRAT

